

CARTE COMMUNALE

Département de la Haute Corse

Commune de
CROCICCHIA



Commission Territoriale de la Protection des Espaces Agricoles, Naturels et forestiers

CTPENAF

Dossier Consommation des Espaces Agricoles, Naturels et forestiers

COMMUNE : CROCICCHIA

TYPE DE PROCÉDURE : ÉLABORATION DE LA CARTE COMMUNALE

PRESCRIPTION PAR DÉLIBÉRATION DU CM : 13 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION DU CM POUR APPROBATION :

I — PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	4
----- 1.1 Géographie du territoire.....	4
----- 1.2 Occupation des sols.....	7
II — LE PROJET DE LA CARTE COMMUNALE.....	28
III — TRANSCRIPTION DES DISPOSITIONS DU PADDUC (ESA, ERC) ET MISE EN COMPATIBILITÉ	31
IV — ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS.....	32
----- 4.1 Bilan de la consommation selon zonage SODETEG	37
----- 4.2 Bilan de la consommation définis au PADDUC.....	38
----- 4.3 Bilan de la consommation des secteurs réglementaires	39
----- 4.4 Bilan de la consommation sur surfaces AOP	40
V — ÉLÉMENTS DE CONCLUSION	41
 ANNEXES	
----- Annexe 1 — Données de cadrage	44–47
----- Annexe 2 — Glossaire des sigles et abréviations	46

I - PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

1.1 Géographie du territoire

a - Site et situation

Crocicchia est une commune de 432 hectares implantée dans le canton d'Alto-di-Casacconi, en Haute-Corse. Elle appartient à la Communauté de Communes Castagniccia-Casinca, intercommunalité regroupant quarante-deux communes.

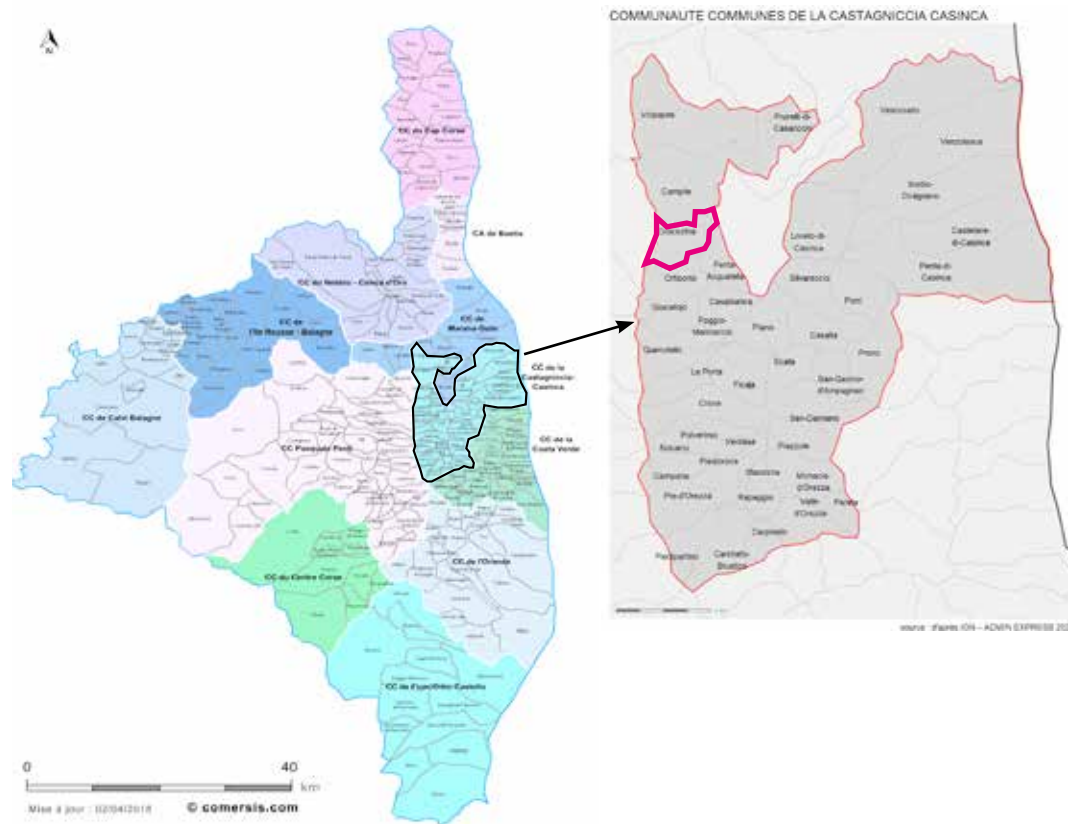
Territoire de moyenne montagne caractéristique de la Castagniccia, Crocicchia se distingue par un paysage façonné de versants boisés de châtaigniers centenaires, auxquels se mêlent des oliviers sur les replats et en lisière de village. Des talwegs humides et quelques terrasses ponctuent ce territoire, occupés par des friches ou par des châtaigneraies et oliveraies en activité.

Le village constitue le principal espace urbanisé de la commune. Établi à environ 650 mètres d'altitude, il s'inscrit en belvédère à flanc de versant, offrant une vue dominante sur la vallée.

L'armature spatiale communale est complétée par quatre hameaux anciens — Micoria, Saint-André, Nove Piane et Casanile — qui témoignent de l'occupation historique du territoire.

La desserte repose sur la RD 515, unique axe routier raccordant la commune à la RT 20 et irriguant la moyenne vallée du Casacconi. À 35 à 40 minutes de Bastia, la situation géographique de Crocicchia, intermédiaire au sein de la Castagniccia, représente un atout réel pour son attractivité résidentielle.

Plan schématique : itinéraire Crocicchia vers Bastia



b - Géographie

La nature des sols de Crocicchia repose essentiellement sur des schistes lustrés et des calcschistes à forte schistosité, des formations typiques de la Corse alpine orientale. Cette nature rocheuse métamorphique est la fondation même du paysage de la commune et lui confère une assise géographique clairement identifiable : elle est naturellement délimitée à l'ouest et au nord-ouest par les lignes de crête du massif du San Pedrone, tandis qu'au sud et à l'est, elle s'ouvre sur les versants descendant vers la vallée du Casacconi.

Au sein de ce périmètre, le relief est particulièrement accidenté. L'altitude décline de façon marquée, chutant de 1 041 mètres à la Punta di a Mazze — point culminant situé sur la crête faîtière occidentale — jusqu'à 195 mètres au fond de la vallée. Ce fort dénivelé est parcouru par un réseau hydrographique très dense, appartenant intégralement au bassin versant du Golo (principal fleuve de Haute-Corse). Les ruisseaux et torrents, prenant leur source dans les hauteurs du San Petrone (1 767 m), convergent pour alimenter les affluents du ruisseau de Casacconi.

En s'écoulant, ces eaux ont profondément incisé la roche, découpant le territoire en une multitude de ravins et de petites vallées encaissées. Du point de vue hydrogéologique, cette dynamique correspond à un système de socle fissuré à perméabilité secondaire (masse d'eau FREG605).

C'est donc la combinaison de cette géologie et de l'érosion liée à l'eau qui a engendré la topographie si caractéristique de la commune : des crêtes étroites et des versants abrupts dont les pentes excèdent généralement les 25 à 30 %. Face à un environnement naturel aussi exigeant, l'occupation humaine a dû s'adapter. Les espaces les moins contraints par la déclivité, et par conséquent les plus favorables au développement de l'habitat comme de l'agriculture, demeurent restreints. Ils se concentrent logiquement sur des promontoires rocheux et quelques rares replats de versant, qui constituent les lieux d'implantation historiques du village et de ses hameaux.

1.2 Occupation des sols

a- Les espaces naturels

Crocicchia s'inscrit dans la région forestière de la Castagniccia, vaste ensemble de moyenne montagne caractérisé par une couverture végétale dense, dominée par le châtaignier.

Sur les versants compris entre 300 et 800 mètres d'altitude, les châtaigniers centenaires forment un couvert continu, à la fois forêt sauvage et verger cultivé, structurant le paysage en sous-bois et clairières.

Autrefois pilier de la subsistance insulaire — le châtaignier étant surnommé le « pain corse » —, cette forêt agropastorale constitue aujourd'hui un réservoir de biodiversité d'une valeur patrimoniale et écologique reconnue.

La végétation s'organise selon un gradient altitudinal bien marqué : oliviers et maquis épineux occupent les versants inférieurs jusqu'à 400 mètres ; châtaigneraies et chênes verts dominent l'étage intermédiaire, entre 400 et 800 mètres ; hêtres et landes sommitales prennent le relais au-delà.

Dans les fonds de talwegs humides, une ripisylve spontanée — composée d'aulnes glutineux, de frênes oxyphylles et de noisetiers — s'est développée, formant des corridors écologiques fonctionnels en lien avec la trame bleue.



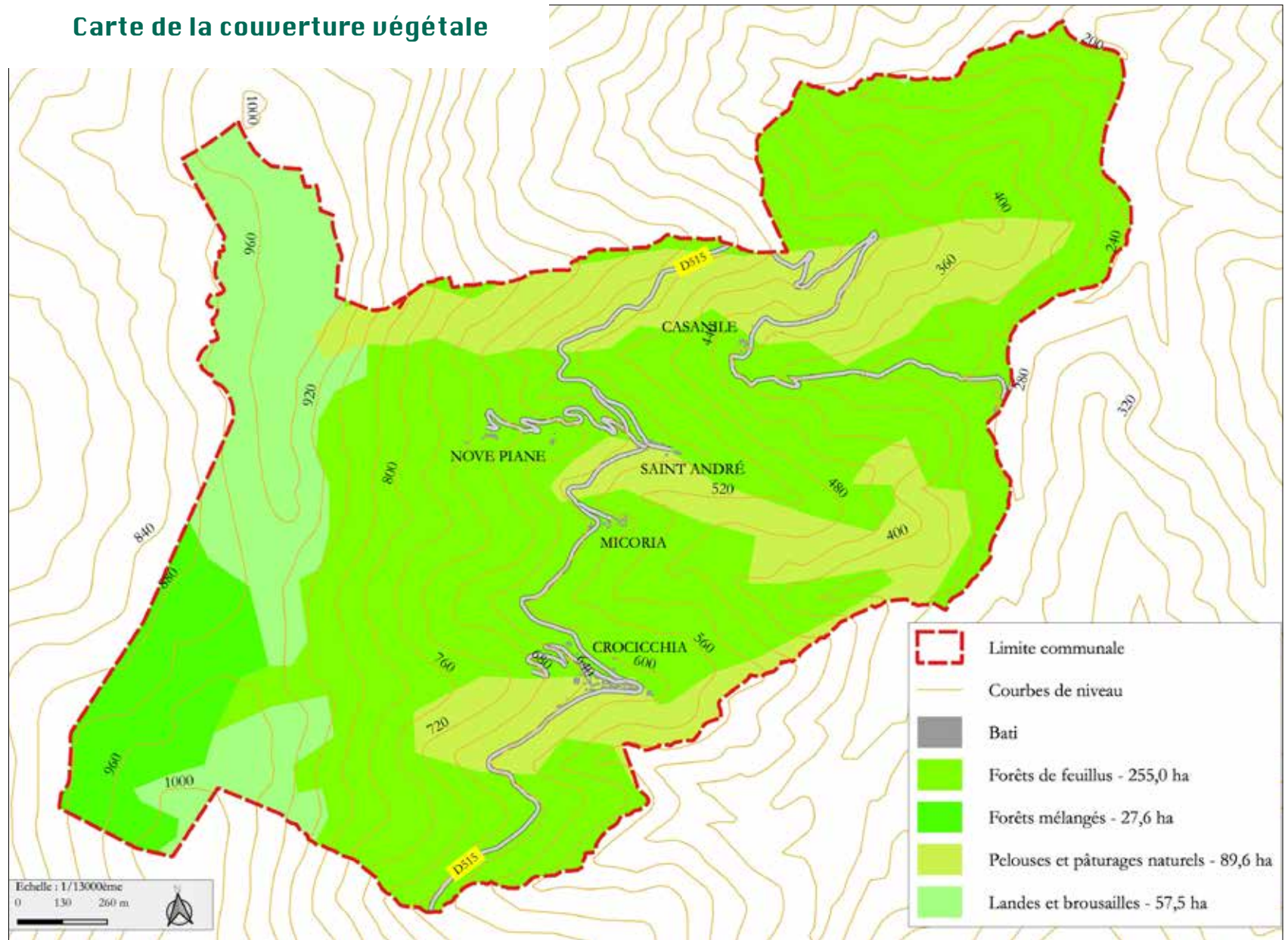
Les espaces boisés de feuillus (Chêne vert, Chêne liège, Chêne pubescent, Châtaignier, Hêtre, ...) couvrent une surface de 250 ha ; soit 58% du territoire (432 ha), à des altitudes moyennes comprises entre 400 et 800 mètres, à l'exception de l'extrême nord-est où les altitudes sont plus basses allant jusqu'à 200 mètres.

Les espaces boisés de forêts mélangés couvrent une surface de près de 28 ha (milieux à végétation arbustive et/ou herbacée) ; soit 6,5 % du territoire. On les retrouve en faible proportion sur la partie sud-ouest à des altitudes élevées à 900 mètres.

Pelouses et pâturage naturels couvrent près de 90 ha ; soit 21% du territoire. Ces formations étirées en langues au-dessus de Casanile, en dessous du village ainsi que sur le secteur de Saint-André, sont réservés aux terrasses agricoles et à l'élevage en moyenne altitude.

Les espaces de landes couvrent près de 57,5 ha ; soit 13% du territoire et occupent la limite extrême ouest.

Carte de la couverture végétale



b - Les risques naturels

Le territoire communal est exposé à plusieurs risques naturels qui ont été pris en compte dans l'élaboration du document d'urbanisme.

Le risque d'incendie de forêt constitue la menace la plus prégnante. L'ensemble du territoire est classé en aléa fort à très fort, sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs : un climat à caractère méditerranéen marqué, une végétation dense composée de châtaigneraies abandonnées et de maquis, des pentes généralement supérieures à 25-30 % favorisant une propagation rapide des feux, et un vent dominant de secteur ouest-sud-ouest — le Libecciu — soufflant près de 60 % du temps. Si la commune n'est pas soumise à un Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt (PPRIF), les obligations de débroussaillage et les règles de prévention applicables en interface forêt-habitat demeurent en vigueur. Il convient toutefois de noter l'absence de borne incendie dans les secteurs urbanisés, lacune qui appelle une attention particulière.

Le risque d'inondation par crue torrentielle est également présent, bien que la commune ne soit pas couverte par un Plan de Prévention des Risques inondation (PPRI). Les fonds de vallées sont exposés aux crues soudaines et aux coulées de boue lors des épisodes pluvieux intenses, comme en attestent quatre reconnaissances de catastrophe naturelle prononcées en 1993, 2007, 2015 et 2016. Le régime hydrologique, typiquement torrentiel, se caractérise par des temps de réponse hydraulique très courts, en lien avec la géologie schisteuse et la forte déclivité des versants. L'implantation historique des hameaux sur des promontoires, à l'écart des fonds de vallées inondables, a cependant limité l'exposition des zones habitées : aucun espace urbanisé n'est traversé par un cours d'eau.

Le risque de glissement de terrain découle directement de la nature géologique du sous-sol. Les schistes lustrés, à forte schistosité, génèrent des sols fragiles dont la stabilité peut être compromise par l'infiltration d'eau lors des précipitations automnales intenses.

En réponse à cette contrainte, les zones constructibles retenues dans le cadre de la carte communale ont été délimitées exclusivement dans des secteurs à topographie peu pentue, au sein des enveloppes bâties existantes.

Le risque sismique, enfin, est inhérent à la situation de la Corse, classée en zone de sismicité modérée (zone 2). Ce risque n'emporte pas d'incidence spécifique sur le zonage retenu, les zones constructibles étant localisées dans des secteurs habités présentant des conditions topographiques favorables. Les constructions nouvelles demeurent soumises aux règles parasismiques définies par l'Eurocode 8.

c- Mesures de protection

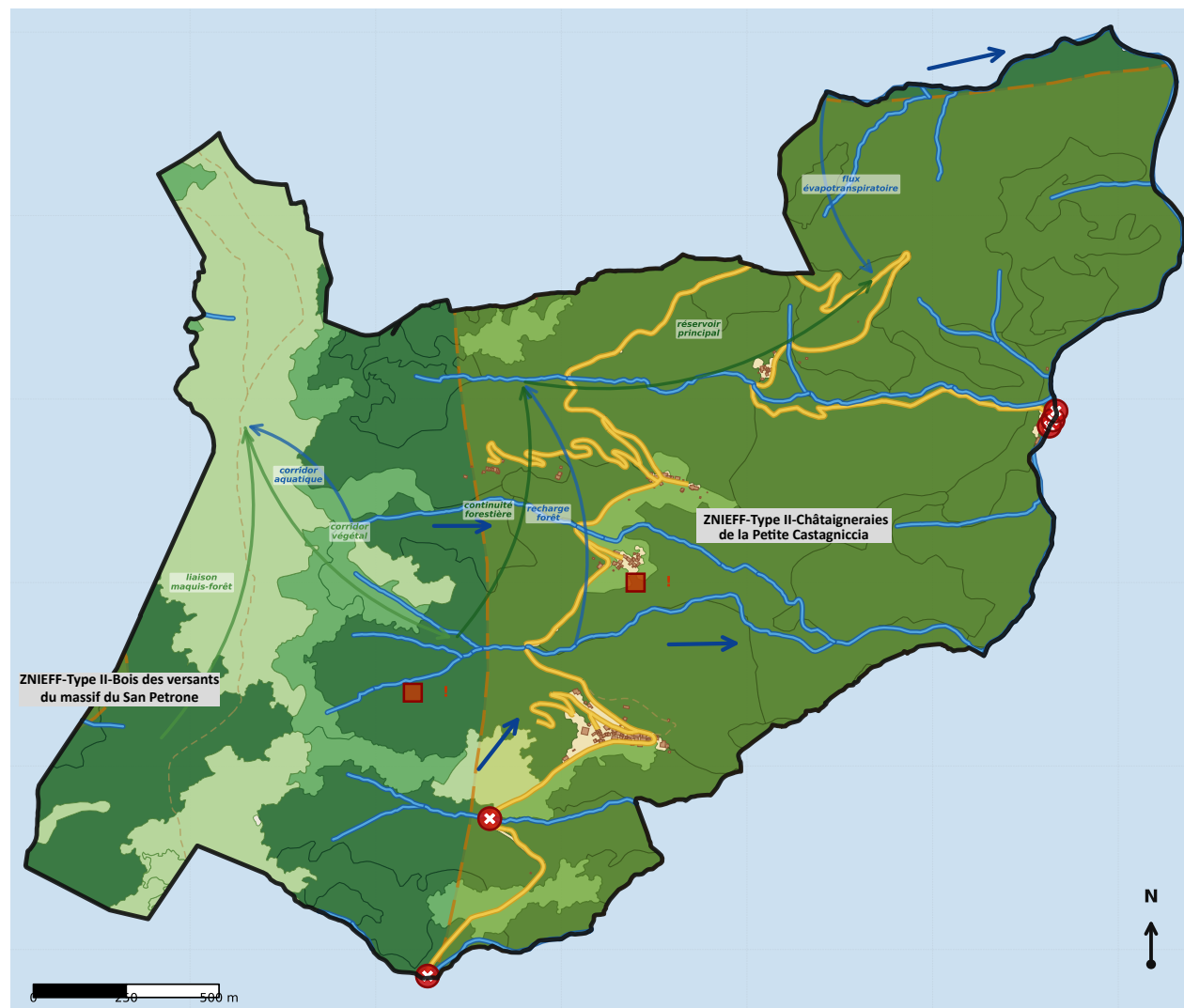
L'intégralité du territoire communal est incluse dans la ZNIEFF de type 2 intitulée «Châtaigneraie de la petite Castagniccia ou Hauts maquis préforestiers des collines orientales de la Castagniccia» (identifiant 940004230).

Ce grand ensemble naturel régional tire sa définition de la présence massive et historique de la châtaigneraie et des forêts mixtes, ainsi que de versants particulièrement arrosés et d'un réseau hydrographique dense. Il constitue l'habitat d'espèces endémiques corso-sardes emblématiques, parmi lesquelles le Porte-queue de Corse (*Papilio hospiton*), l'Euprocte de Corse (*Euproctus montanus* — salamandre aquatique strictement endémique des eaux froides torrentielles), le Discoglosse corse (*Discoglossus montalentii*) et l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), dont la présence témoigne de l'excellente qualité des eaux. On recense également des rivières méditerranéennes à débit intermittent et des sources pétrifiantes, qualifiées d'habitats d'intérêt communautaire au sens de la directive européenne.

Les hautes pentes du territoire — limitées aux crêtes situées au-dessus de 800 mètres — sont par ailleurs concernées par la ZNIEFF de type 1 « Landes et pelouses sommitales du Massif du San Petrone » (identifiant 01060000). Ce périmètre abrite des milieux ouverts rares en Castagniccia ainsi qu'une avifaune montagnarde caractéristique, notamment l'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*) et l'Alouette lulu (*Lullula arborea*), espèce menacée inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

La Trame Verte et Bleue structure la principale continuité écologique locale. Les cours d'eau et leurs ripisylves associées remplissent une double fonction, à la fois de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques reliant les différents milieux naturels du territoire. Si les périmètres ZNIEFF englobent l'intégralité de la commune, ils n'interfèrent pas avec les zones habitées au sens strict : les fonctionnalités naturelles sont préservées grâce au classement en zone naturelle non constructible de l'ensemble des berges, talwegs et formations boisées. Il est à noter qu'aucune zone Natura 2000 n'est présente sur le territoire communal.

Trame Verte – Trame Bleue / COMMUNE DE CROCICCHIA



RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

- Forêt fermée (chênes / châtaigniers)
- Forêt ouverte feuillus
- Lande / maquis
- ZNIEFF type II — Réservoir majeur

TRAME BLEUE — Corridor aquatique

- Cours d'eau (schématique)
- Sens du flux écologique (aval)**

OCCUPATION DU SOL

- Bâti
- Espace agricole / ouvert
- Route D515
- Chemin / piste forestière

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite communale
- Limite ZNIEFF type II

CONNECTIVITE ECOLOGIQUE

- Flux hydrologique → réservoir**
- Continuité forestière inter-massifs**
- Corridor végétal (maquis → forêt)**

FRAGMENTATIONS / RUPTURES

- Rupture cours d'eau x route (pont/buse)
 - Barrière routière en milieu forestier
- La route D515 constitue un obstacle majeur à la continuité écologique :
- Mortalité directe de la faune
 - Fragmentation des habitats
 - Rupture de 5 corridors aquatiques
 - Isolation génétique des populations

ZNIEFF IDENTIFIES

- ZNIEFF II — Châtaigneraies de la Petite Castagniccia (263 ha)**
- ZNIEFF II — Bois des versants du massif du San Petrone**

d- Les espaces agricoles

Selon les données SODETEG, le territoire de Crocicchia recèle environ 301 hectares de terres à potentialités agropastorales, répartis entre 256 hectares de châtaigneraie et d'olivieraie, 45 hectares à potentiel pastoral moyen et 0,4 hectare à fort potentiel pastoral. Ces espaces à valeur agronomique se concentrent principalement sur les rares replats de versant accessibles et les fonds de talwegs moins contraints par la topographie, à proximité du village et le long des principaux axes de desserte.

L'évolution du secteur agricole sur les cinquante dernières années reflète une trajectoire contrastée. Entre 1970 et 2010, le nombre d'exploitations s'est effondré, passant de dix unités pour 54 hectares de Surface Agricole Utile (SAU) à une seule exploitation pour 0,05 hectare. La décennie suivante a cependant été marquée par une reprise notable : **en 2020, la SAU atteignait 40,03 hectares**, portée par une exploitation individuelle spécialisée en cultures permanentes — châtaigniers et oliviers.

La présence de **deux éleveurs porcins**, non comptabilisés dans les données du Recensement Général Agricole, mérite également d'être signalée.

Par ailleurs, selon le Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2023, les espaces agricoles déclarés représentent 333,5 hectares — dont 266 hectares d'estives —, soit 77 % du territoire communal.

Au titre du PADDUC, Crocicchia compte 5 hectares d'Espaces Stratégiques Agricoles (ESA). Un travail d'analyse à la parcelle a permis d'identifier 4,7 ha d'ESA, à proximité du village.

Les espaces de ressources pour le pastoralisme et l'arboriculture traditionnelle (ERPAT) réels identifiés s'élèvent à 278 hectares, présents en continuité sur l'ensemble des versants du territoire.

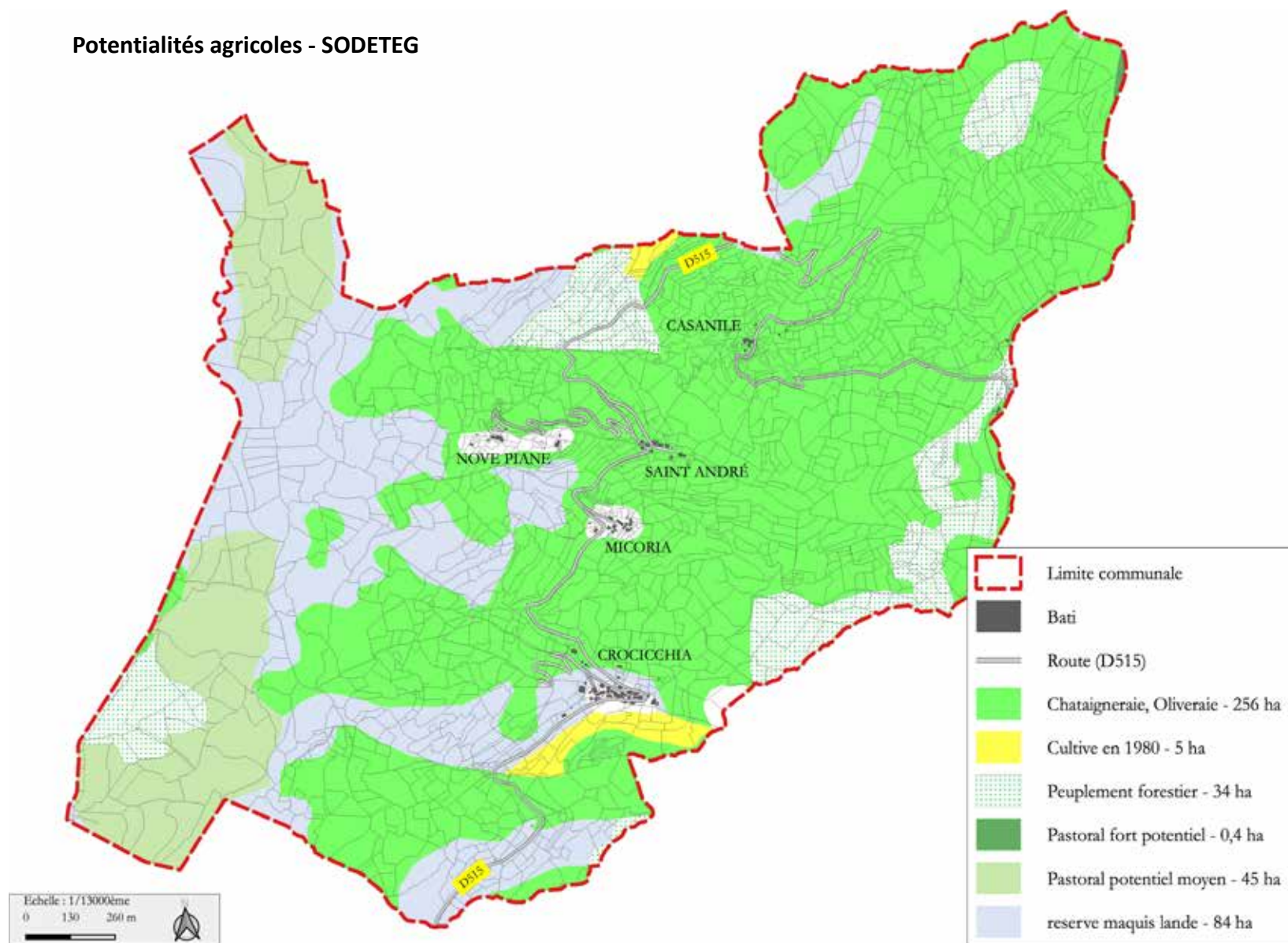
Commune de Crocicchia

Signes officiels de qualité et d'origine (SICO) — Appellations et indications géographiques

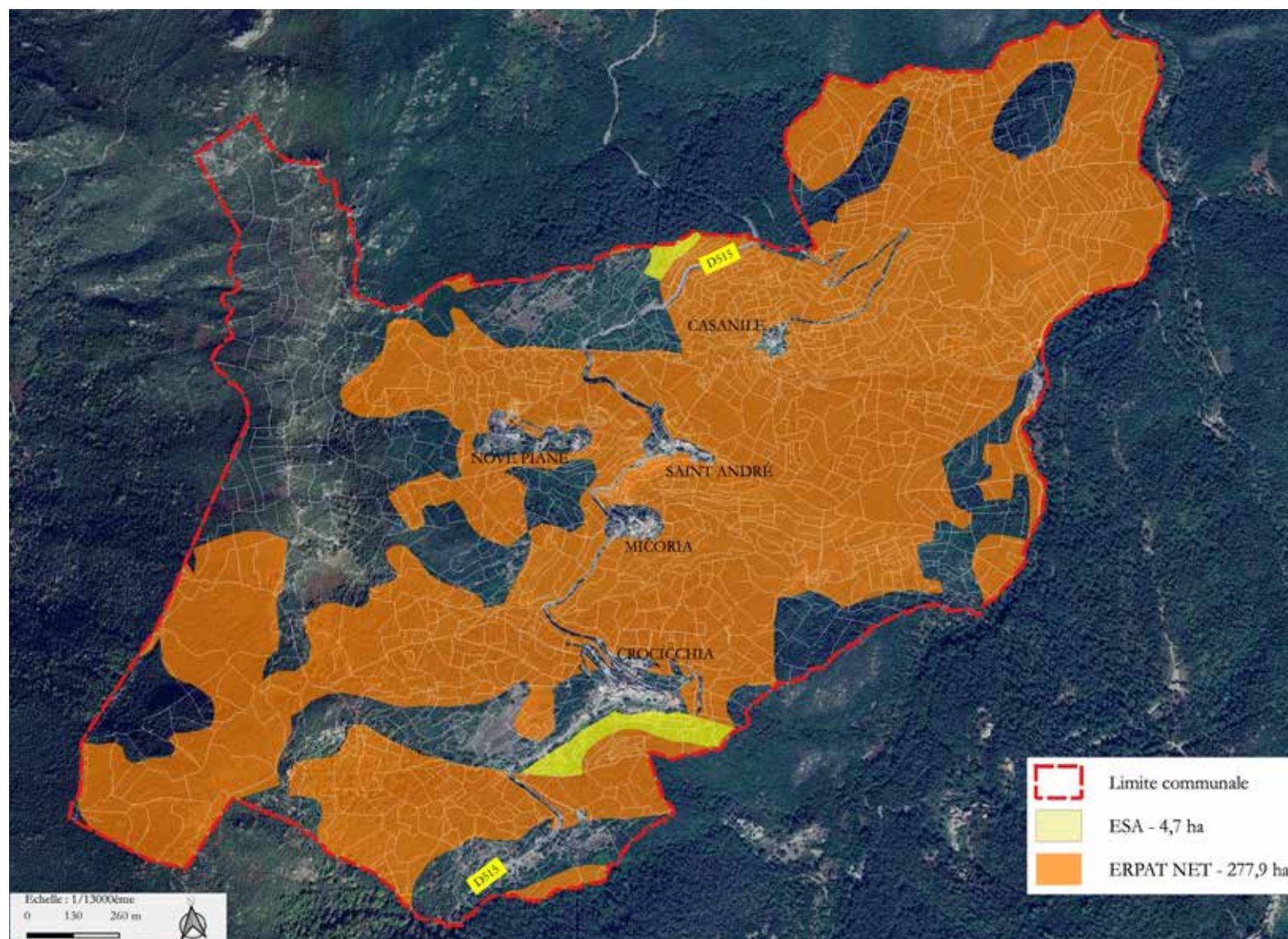
Appellation / Indication	Surfaces concernées	Observations
AOP Brocciu Corse	Toute la commune	Aire géographique
AOP Coppa di Corsica	Toute la commune	Aire géographique
AOP Farine de châtaigne corse (Farina castagnina corsa)	Toute la commune	Aire géographique
AOP Huile d'olive de Corse (Ollu di Corsica)	Toute la commune	Aire géographique
AOP Miel de Corse (Mele di Corsica)	Toute la commune	Aire géographique
AOP Jambon sec de Corse (Prisuttu)	Toute la commune	Aire géographique
AOP Lonzu de Corse (Lonzu)	Toute la commune	Aire géographique
IGP Île de Beauté / Méditerranée (viticoles)	Toute la commune	Aire géographique
AOP viticoles – aire parcellaire délimitée	0 ha	Pas de vignoble AOC sur la commune

Source : INAO — Institut National de l'Origine et de la Qualité. AOP : Appellation d'Origine Protégée. IGP : Indication Géographique Protégée.

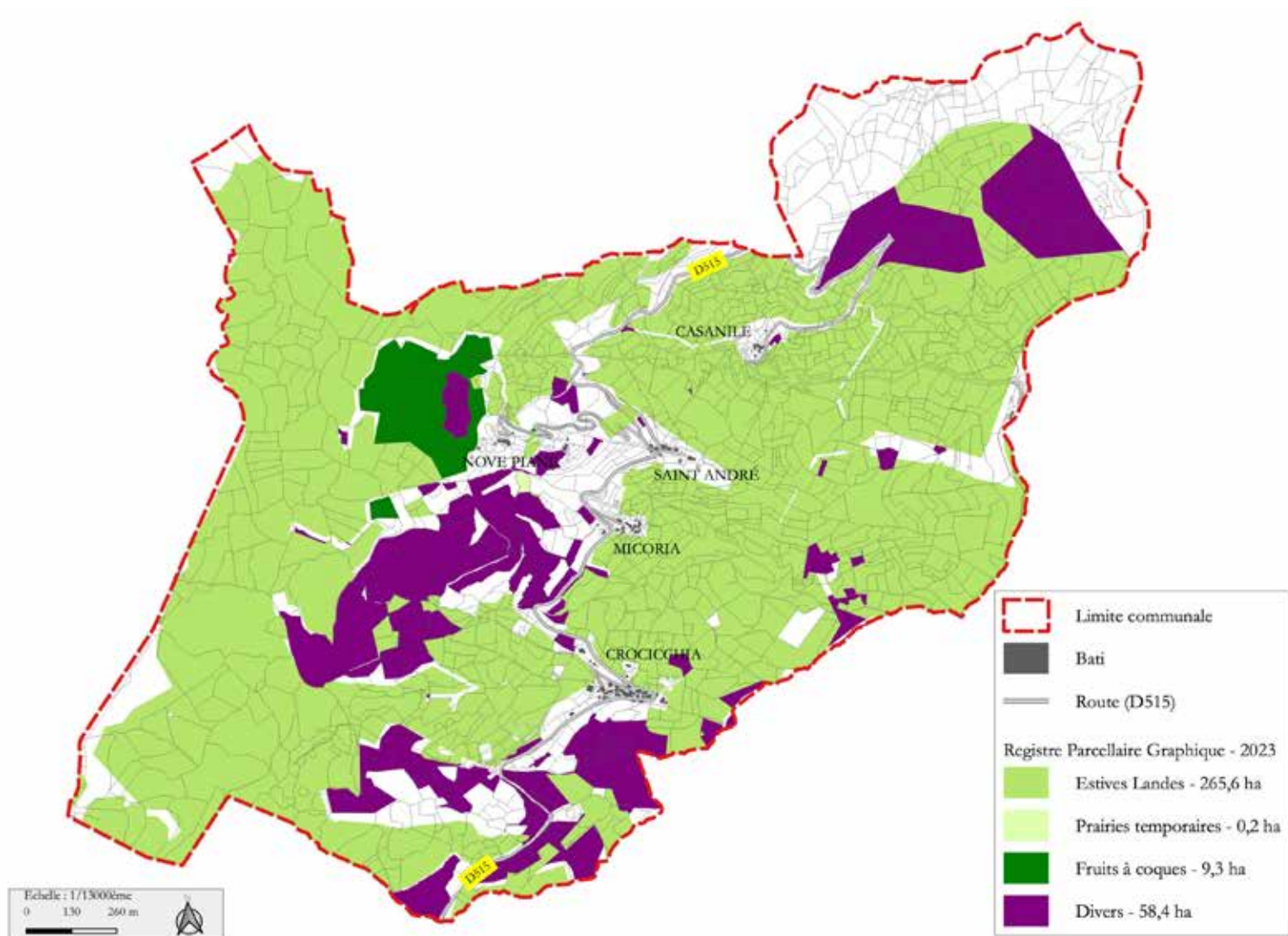
Potentialités agricoles - SODETEG



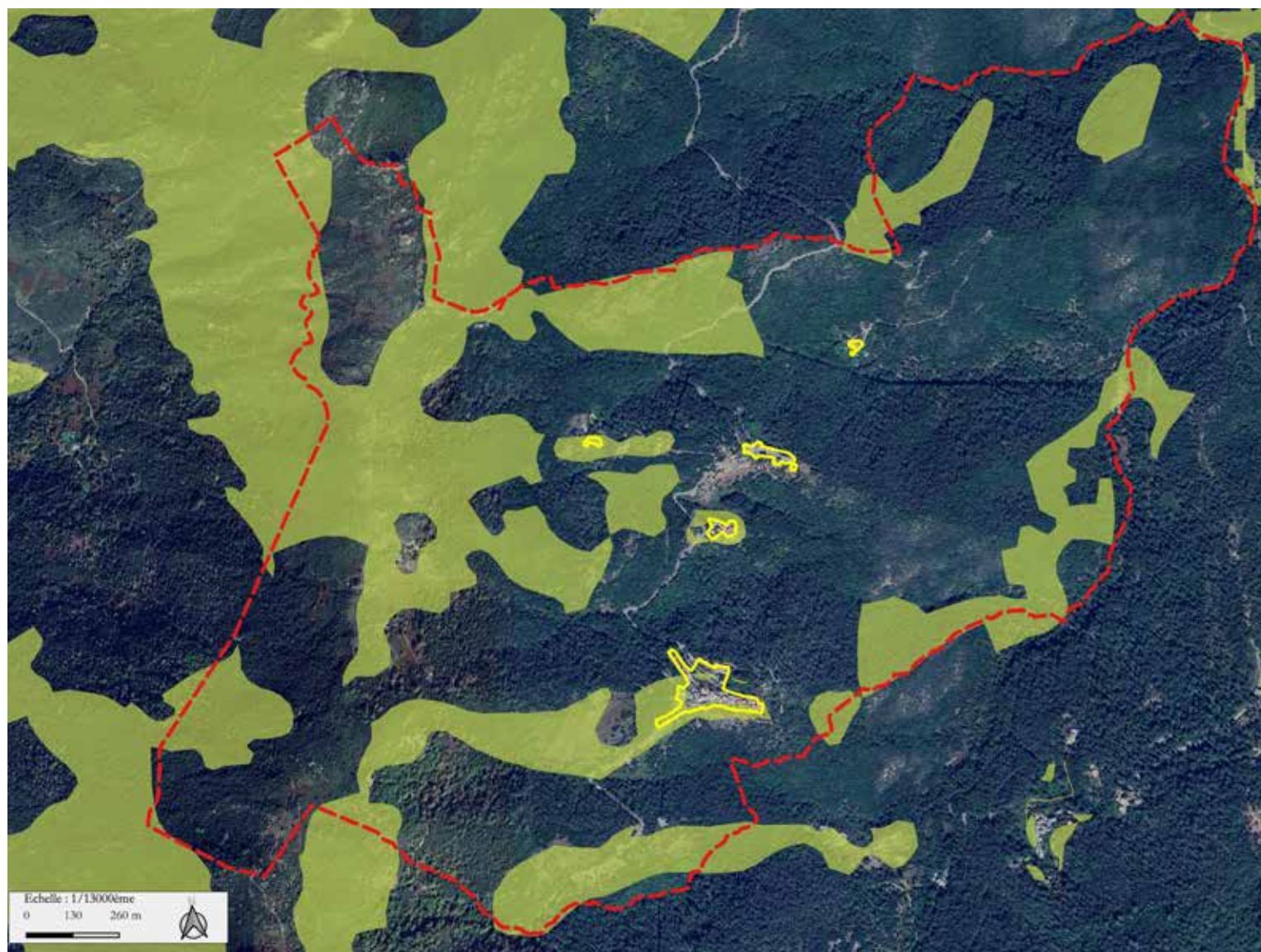
Espaces agricoles - ERPAT - ESA



Déclaration des surfaces agricoles - RPG 2023



Espaces Naturels Sylvicoles et Pastoraux - ENSP



e - Les espaces urbanisés

Village de Crocicchia

Le village se distingue par un habitat dense dans sa partie la plus ancienne, organisé en terrasses à 650 mètres d'altitude.

Le tissu bâti, composé de constructions mitoyennes en schiste de deux à trois niveaux, est caractéristique de l'architecture villageoise de la Castagniccia.

En périphérie immédiate, le bâti se desserre progressivement, laissant place à quelques constructions plus récentes implantées sur des parcelles de plus grande dimension. Le parcellaire, très morcelé au cœur du village, tend vers des unités foncières plus larges à mesure que l'on s'éloigne du centre.

Le village concentre l'ensemble des fonctions sociales, administratives et culturelles de la commune, et dispose d'un assainissement collectif assuré par une station d'épuration d'une capacité de 100 équivalents-habitants.

Micoria

Implanté au nord-est du territoire sur un replat de versant, ce hameau regroupe 15 constructions traditionnelles sur une superficie de 0,30 hectare, soit une densité de 33 logements par hectare.

Desservi par une voie secondaire depuis la RD 515, il relève de l'assainissement non collectif.

La forte densité du bâti existant, conjuguée à une topographie accidentée, exclut toute possibilité de foncier résiduel constructible.

Traditionnellement, le rapport du bâti avec l'orientation du terrain (soleil, vent) était pris en compte pour le confort climatique des constructions anciennes, et influençait notamment l'organisation intérieure et le dessin des façades.

Ici, c'est donc la forme du parcellaire qui génère l'implantation du bâti et permet une homogénéité et une cohésion sur l'ensemble du noyau ancien.

Saint-André

Directement desservi par la RD 515, ce hameau compte 9 constructions sur 0,45 hectare, pour une densité de 20 logements par hectare. Son accès direct sur la route départementale lui confère des conditions de desserte plus favorables que les autres hameaux de la commune.

Il relève de l'assainissement non collectif.

Aucun foncier résiduel constructible n'a été identifié au sein de son enveloppe bâtie.

Casanile

Ce petit hameau regroupe 5 constructions sur 0,10 hectare, représentant une densité de 50 logements par hectare. Son accès, assuré par un chemin long et en mauvais état depuis la RD 515, constitue une contrainte majeure à tout développement futur.

Il relève de l'assainissement non collectif.

Nove Piane

Ce noyau bâti compact réunit 4 constructions sur 0,08 hectare, soit une densité de 50 logements par hectare. Desservi par une voie en impasse, il ne présente aucune capacité d'extension, en raison d'une topographie très accidentée et de la faible superficie de son enveloppe bâtie.

Il relève de l'assainissement non collectif.

Espace urbanisé	Enveloppe (ha)	Constructions	Densité (logts/ha)	Assainissement
Village de Crocicchia	1,70	~50	29	Collectif – STEP 100 EH
Micoria	0,30	15	33	ANC
Casanile	0,10	5	50	ANC
Saint-André	0,45	9	20	ANC
Nove Piane	0,08	4	50	ANC
TOTAL	2,63	~83	–	

Formes urbaines et gisement foncier - potentiel mobilisable

Village de Crocicchia

-  Limite enveloppe bâtie stricte
-  Foncier mobilisable / tissu urbain

Gisement foncier

Total mobilisable : 0,34 ha





Placette Eglise/Mairie



Organisation des ruelles

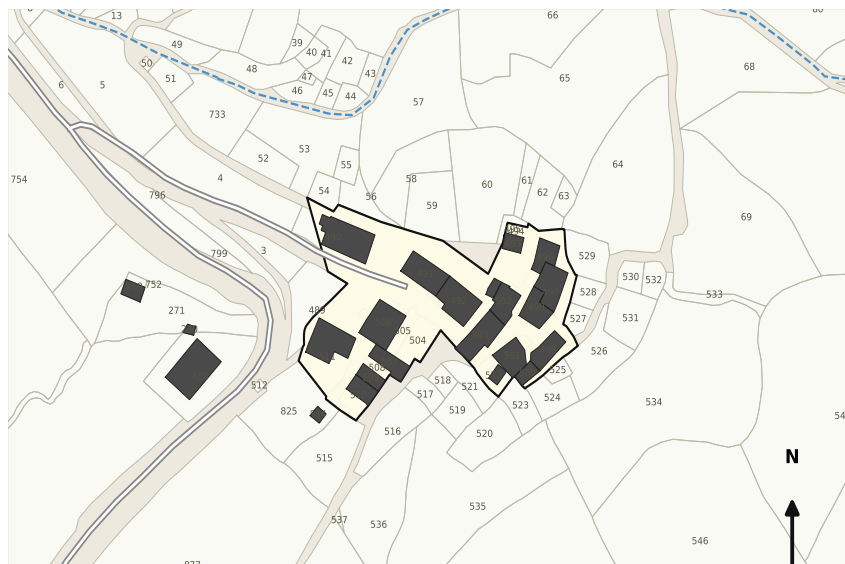


Village de Crocicchia

Escaliers vers mairie et Eglise - parking



Micoria : groupe d'habitations traditionnelles



□ Limite enveloppe urbaine

Absence de gisement foncier mobilisable - Maintien de l'enveloppe urbaine dans le projet de la carte communale

Saint-André : groupe d'habitations traditionnelles

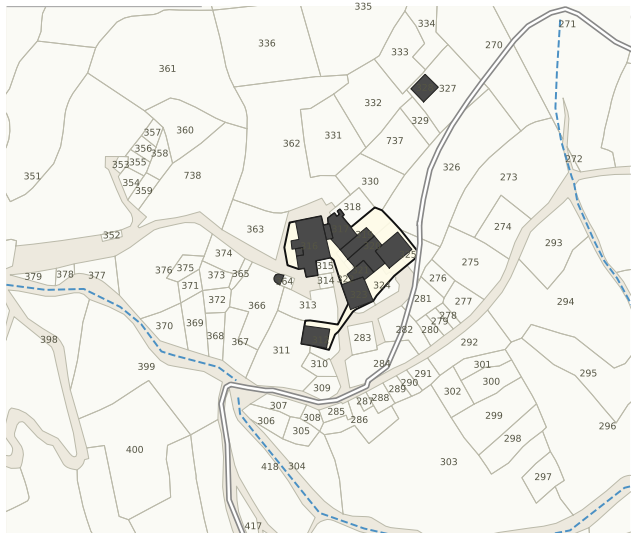


Absence de gisement foncier mobilisable - Maintien de l'enveloppe urbaine dans le projet de la carte communale

 Limite enveloppe urbaine



Casanile : groupe d'habitations traditionnelles

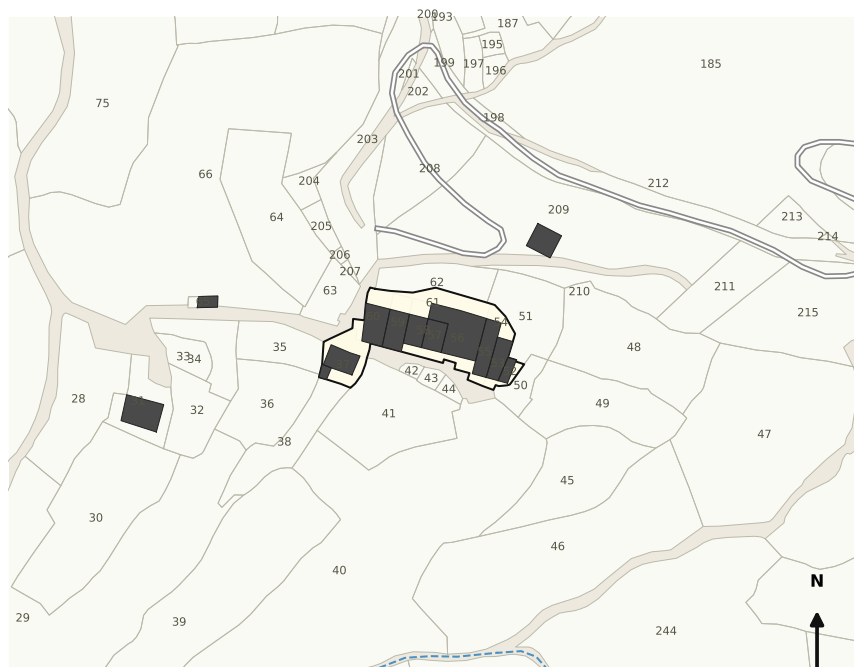


 Limite enveloppe urbaine

Absence de gisement foncier mobilisable - Maintien de l'enveloppe urbaine dans le projet de la carte communale



Nove Piane : groupe d'habitations traditionnelles



Absence de gisement foncier mobilisable - Maintien de l'enveloppe urbaine dans le projet de la carte communale

 Limite enveloppe urbaine

II – Le Projet de la carte communale

Village principal : Le village de Crocicchia constitue le secteur principal et le coeur du projet de carte communale. Le recensement des terrains nus identifie quelques parcelles à l'intérieur de l'enveloppe bâtie stricto sensu, auxquelles s'ajoutent d'autres terrains situés en périphérie immédiate du tissu urbain. Au total, le gisement foncier mobilisable en densification représente une superficie de 0,34 ha.

Répondre aux besoins du territoire : logements et équipement

Les possibilités d'extension (0,4 ha) sont limitées à des terrains situés en continuité immédiate de l'enveloppe bâtie du village, sur ses franges nord et est.

Elles ont été incluses dans la zone constructible pour trois raisons principales :

- * La commune a procédé à l'acquisition de tout ou partie de ces terrains pour réaliser les équipements publics en projet (parking et espace de loisirs) ;

- * Leur topographie, leur accessibilité et leur proximité au réseau

d'assainissement collectif les rendent techniquement constructibles ;

- * Leur intégration dans la zone constructible est strictement limitée à la continuité de l'enveloppe bâtie existante, sans rupture avec le tissu urbanisé.

La vocation de la zone constructible constitue le cadre spatial du projet de vie communal : confortement du chef-lieu, création d'équipements publics attendus par les habitants, sécurisation des conditions d'accueil de nouvelles familles et de réhabilitation du bâti ancien. Les extensions prévoient une surface de 0,4 ha - , soit un foncier net mobilisable de 0,74 ha.

Micoria : La zone bâtie de Micoria couvre 0,29 ha, strictement calquée sur l'enveloppe bâtie existante. Aucune extension n'est retenue : la topographie accidentée, l'accès par voie secondaire en impasse et l'absence d'assainissement collectif ne permettent pas d'envisager une densification au-delà du tissu bâti existant. Le périmètre permet néanmoins la confortation des constructions existantes.

Saint-André : La zone constructible couvre 0,44 ha, délimitée à l'enveloppe bâtie. Ce secteur présente la meilleure desserte des quatre hameaux — accès direct sur la RD515 — mais l'absence d'assainissement collectif et la densité déjà élevée de l'enveloppe existante ne justifient pas d'extension. Le périmètre permet la confortation du tissu existant dans les conditions actuelles d'équipement.

Casanile : La zone constructible de Casanile est limitée à 0,07 ha, correspondant strictement au noyau bâti. Pas d'extension retenue : l'accès long et dégradé constitue la contrainte principale, rendant impossible la desserte de nouvelles constructions selon les normes minimales d'accès aux engins de secours. L'assainissement est intégralement en ANC.

Nove Piane : La zone constructible est limitée à 0,08 ha, correspondant au noyau bâti strict. La topographie très accidentée et la voie en impasse ne permettent aucune extension. Le périmètre permet uniquement la confortation des constructions existantes.

Conclusion Avec une population de 81 habitants en 2022, la commune envisage une évolution démographique d'environ +19 habitants à l'horizon 2032, sur la base d'un taux de croissance de +2,2 % par an. Cela suppose un besoin d'environ 10 résidences principales nouvelles à l'horizon 2032.

La carte communale répondrait à ce besoin : le gisement foncier total de 0,74 ha concentré sur le village permettrait l'accueil de 8 à 10 logements.

Sans règlement, la densification douce du tissu existant et la mobilisation progressive des 9 logements vacants recensés en 2022 constituent les deux autres leviers complémentaires.

La commune s'attache à valoriser les biens bâtis vacants et envisage de délibérer pour la mise en place d'un Droit de Prémption Urbain (DPU) afin d'acquérir du foncier pour des projets structurants.

III – Transcription des dispositions du PADDUC (ESA, ERC) et éléments de mise en compatibilité

Mutations paysagères et relance agraire

Faisant suite à une déprise foncière et paysagère historique quasi-totale, le territoire communal de Crocicchia s'inscrit aujourd'hui dans une dynamique de reconquête de son espace rural. Ce nouveau socio-économique s'appuie sur la réappropriation et la valorisation de filières endémiques, structurées autour de la castanéiculture et de l'oléiculture.

Déterminants géomorphologiques et emprise spatiale

La morphologie du site (fortes déclivités, contraintes pédologiques) et la trame viaire dictent l'armature agricole locale. Le développement de l'activité se polarise sur les entités géographiques de moindre contrainte : les micro-replats de versants, les fonds de talwegs desservis par la RD 515, ainsi que les franges urbaines des secteurs bâtis.

Ces secteurs constituent les vecteurs privilégiés de l'arboriculture traditionnelle et du sylvopastoralisme (élevage porcin extensif).

Profil technico-économique

L'échelle restreinte du périmètre communal et la polarisation de l'activité autour d'un porteur de projet unique imposent l'application du secret statistique sur certaines composantes microéconomiques. Le profil d'exploitation révèle néanmoins des indicateurs territoriaux structurants :

*** Typologie dominante (2020) :** Une spécialisation en production fruitière et cultures permanentes (OTE 3900), asseyant une Surface Agricole Utile (SAU) de **40,03 hectares**.

*** Organisation spatiale en trois séquences :**

- La ceinture castanéicole en interface directe avec le tissu bâti (périmètre de proximité).
- Les restanques oléicoles implantées sur les adrets (versants ensoleillés) de basse altitude.
- Le domaine pastoral (estives) déployé sur les crêtes et hautes pentes.

Parcelles déclarées agricoles (RPG 2023) : Une empreinte territoriale globale de 333,5 hectares, largement dominée par les parcours pastoraux (266 hectares d'estives).

Mise en compatibilité avec le PADDUC et préservation des entités agricoles

Ajustement et pérennisation des Espaces Stratégiques Agricoles (ESA)

L'analyse spatiale à l'échelle parcellaire met en évidence un gisement effectif de **4,7 hectares d'ESA**. Ce résultat présente un ajustement à la baisse de 0,3 hectare par rapport à la délimitation cartographiée par le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC), qui fixait ce potentiel à 5 hectares.

Ce différentiel d'échelle se justifie objectivement par la morphologie réelle du terrain : les parcelles déclassées présentent des déclivités supérieures à 15 % et ne satisfont donc plus aux conditions cumulatives de qualification des ESA, telles que strictement définies par le Livret IV du PADDUC.

S'inscrivant dans une démarche volontariste de préservation du foncier nourricier, le projet communal garantit la préservation et la pérennisation totales de ces **4,7 hectares d'ESA** effectifs.

Avec un taux de consommation foncière nul (0 hectare consommé sur les ESA identifiés), la commune répond pleinement aux objectifs de protection et de mise en valeur édictés par le document cadre régional.

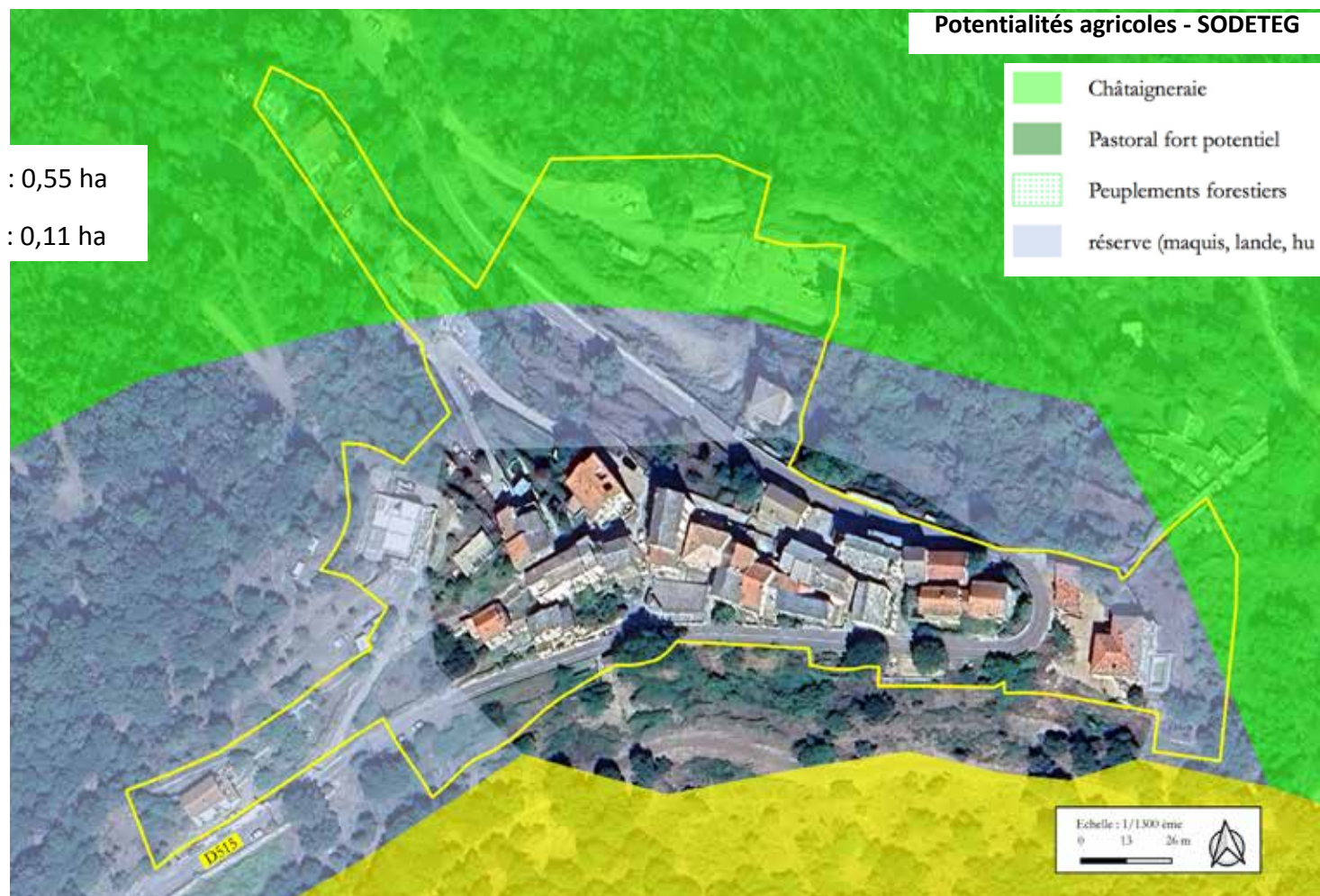
Caractérisation des Espaces Ressources pour le Pastoralisme et l'Arboriculture Traditionnelle (ERPAT)

Au-delà du strict périmètre des ESA, le diagnostic territorial a permis d'identifier et de délimiter **278 hectares d'ERPAT** réels. Cette matrice agricole et naturelle représente une emprise foncière majeure (64 % du territoire communal). Elle forme une entité paysagère et fonctionnelle continue déployée sur les versants, confortant ainsi l'orientation sylvopastorale et arboricole traditionnelle de la commune.

IV – Analyse de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers

Consommation des ENAF (SODETEG)

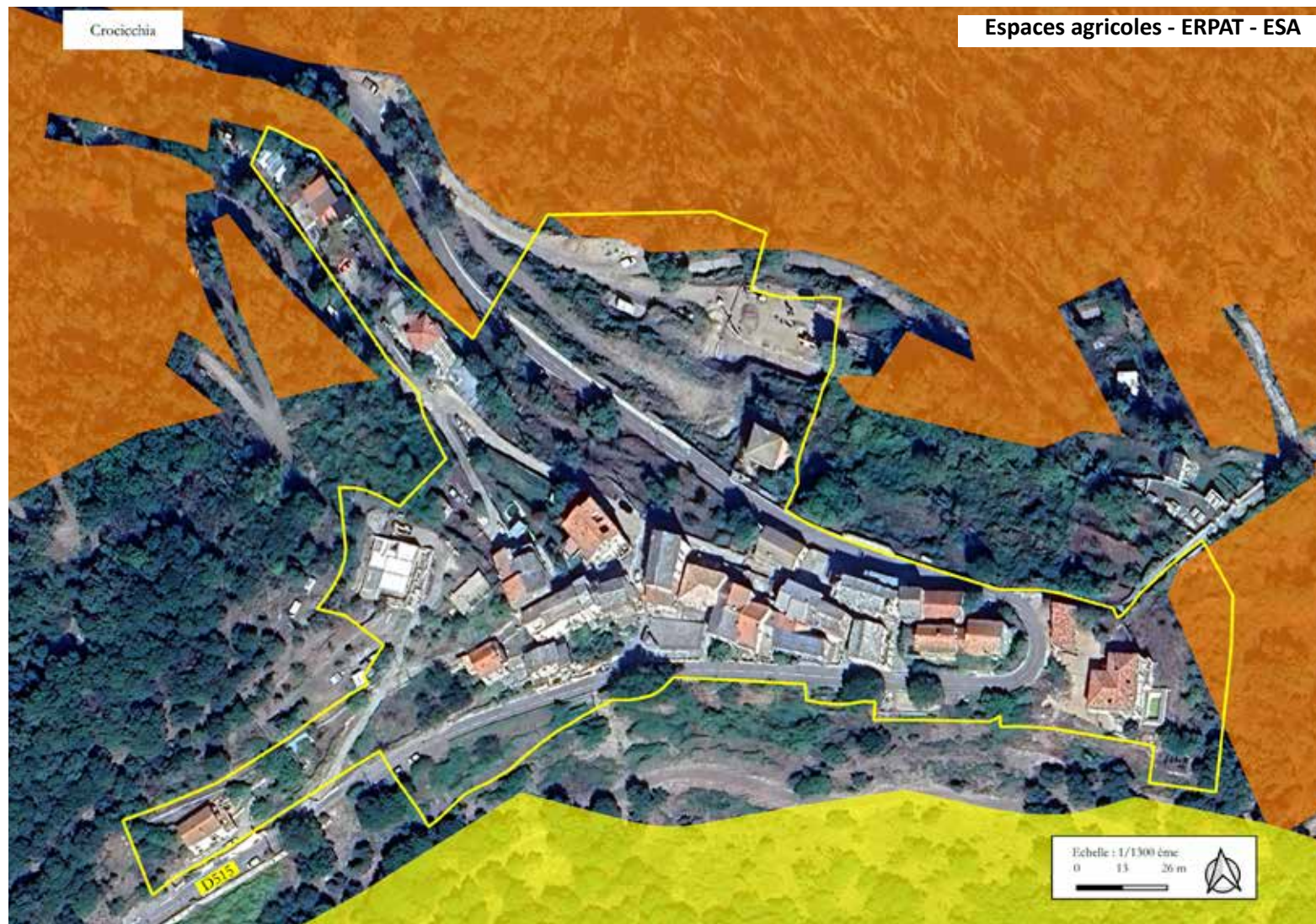
Châtaigneraie / Oliveraie : 0,55 ha
dont non bâti : 0,11 ha



Consommation des ERPAT ET ESA (PADDUC)

ERPAT : 0,1 ha
dont non bâti : 0,1 ha

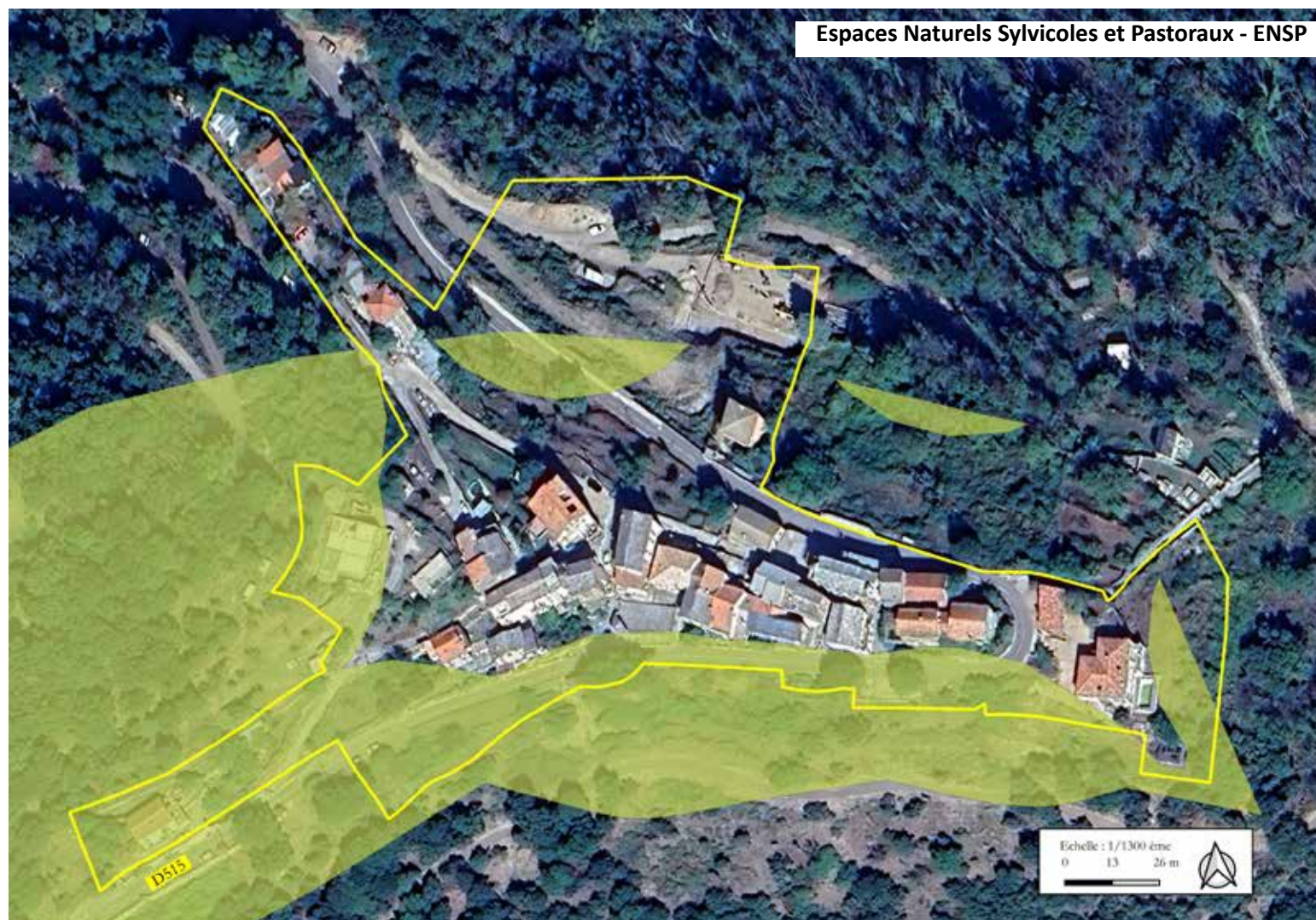
ESA : 0 ha
dont non bâti : 0 ha



Consommation des ENSP (PADDUC)

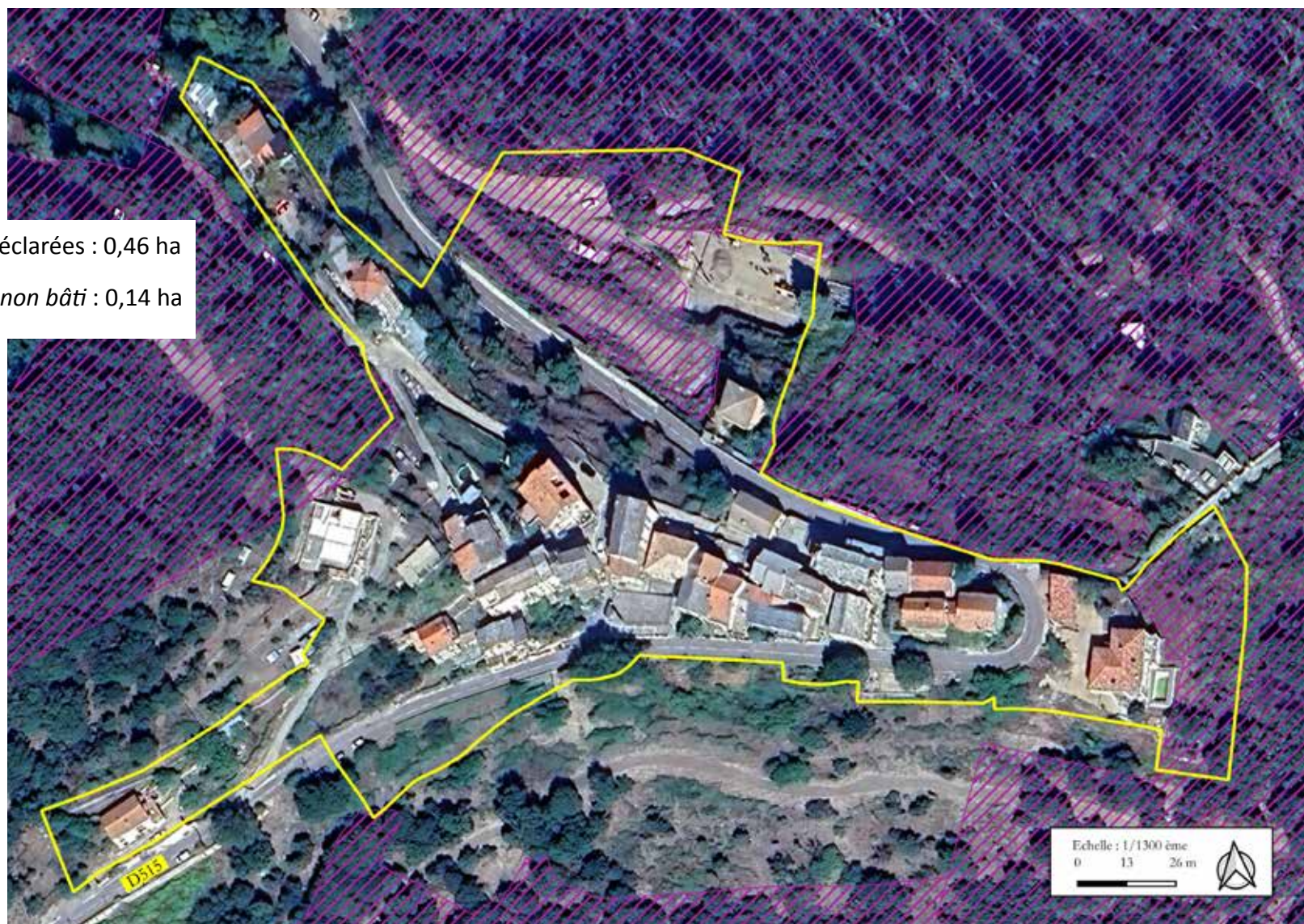
ENSP : 0,74 ha

dont non bâti : 0,19 ha



Consommation sur les déclarations agricoles (RPG 2023)

Parcelles agricoles déclarées : 0,46 ha
dont non bâti : 0,14 ha



Consommation d'espaces naturels de portée réglementaire et de périmètres à statut



4.1 BILAN DE LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES SELON ZONAGE SODETEG

TABLEAU DES CONSOMMATIONS D'ESPACES AGRICOLES NATURELS ET FORESTIERS SELON LE ZONAGE SODETEG

ESPACES SODETEG											
CARTE COMMUNALE		TERRES CULTIVABLES (en ha)					ESPACES PASTORAUX ET VERGERS (en ha)				
Nom du secteur examiné	Surface du secteur	Cultivable fort potentiel	Cultivable potentiel moyen	Cultivé en 1980	Total terres cultivables	Dont non bâti	Espaces pastoraux fort potentiel	Espaces pastoraux potentiel moyen	Châtaigneraie Oliveraie	Total espaces pastoraux et vergers	Dont non bâti
VILLAGE	2,49	0	0	0	0	0	0	0	0,55	0,55	0,11
MICORIA	0,29	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00
SAINT-ANDRÉ	0,44	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00
CASANILE	0,07	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00
NOVE-PIANE	0,08	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00
TOTAL CC	3,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,55	0,55	0,11
Code SODETEG		CP1-2	CP3-4	C,V,J,V			P1-2	P3-4			
		CPB1-2	CPB3-4				PB1-2	PB3-4			

Le projet de la carte communale impacte une surface totale de **0,11 ha** d'espaces pastoraux et vergers non bâti.

4.2 BILAN DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES NATURELS ET FORESTIERS DÉFINIS AU PADDUC

TABLEAU DES CONSOMMATIONS D'ESPACES AGRICOLES NATURELS ET FORESTIERS DÉFINIS AU PADDUC OU ACTUELLEMENT EXPLOITÉS

CARTE COMMUNALE		ESPACES DU PADDUC <i>(en ha)</i>										ESPACES EXPLOITÉS <i>(en ha)</i>			
Nom du secteur examiné	Surface du secteur	ESA				ERPAT		ENSP		ESE		D'après le registre parcellaire graphique 2023		Dont cultivés	
				<i>dont irrigués</i>											
		Surface impactée	<i>Dont non bâti</i>	Surface impactée	<i>Dont non bâti</i>	Surface impactée	<i>Dont non bâti</i>	Surface impactée	<i>Dont non bâti</i>	Surface impactée	<i>Dont non bâti</i>	Surface impactée	<i>Dont non bâti</i>	Surface impactée	<i>Dont non bâti</i>
CROCICCHIA VILLAGE	2,49	0	0	0	0	0,1	0,1	0,74	0,19	0	0	0,46	0,1375	0	0
MICORIA	0,29	0	0	0	0	0	0	0,02	0	0	0	0,01	0	0	0
SAINT-ANDRÉ	0,44	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CASANILE	0,07	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NOVE-PIANE	0,08	0	0	0	0	0	0	0,08	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DOCUMENT D'URBANISME	3,37	0,00	0	0	0	0,10	0,1	0,84	0,19	0,00	0	0,47	0,14	0	0

Le projet de la carte communale impacte une surface totale de **0,29 ha** d'ENAF non bâti définis au Padduc et 0,14 ha d'espaces exploités déclarés au RPG 2023 dont aucun exploité.

4.3 BILAN DE LA CONSOMMATION DES SECTEURS DE PORTÉES RÉGLEMENTAIRES

TABLEAU DES CONSOMMATIONS D'ESPACES NATURELS DE PORTÉE RÉGLEMENTAIRE ET DE PÉRIMÈTRES À STATUT

CARTE COMMUNALE		ESPACES DU PADDUC (en ha)				PÉRIMÈTRES À STATUT (PAC) (en ha)									
Nom du secteur examiné	Surface du secteur	ERC		TVB		Natura 2000		Znieff 1		Znieff 2		Couches protection forte : ENS, APPB, RNC, conservatoire		Site classé ou inscrit	
		Surface impactée	Part occupée sur la zone	Surface impactée	Part occupée sur la zone	Surface impactée	Part occupée sur la zone	Surface impactée	Part occupée sur la zone	Surface impactée	Part occupée sur la zone	Surface impactée	Part occupée sur la zone	Surface impactée	Part occupée sur la zone
CROCICCHIA VILLAGE	2,49	0	0	0	0	0	0	0	0	2,49	100%	0	0	0	0
MICORIA	0,29	0	0	0	0	0	0	0	0	0,29	100%	0	0	0	0
SAINT-ANDRÉ	0,44	0	0	0	0	0	0	0	0	0,44	100%	0	0	0	0
CASANILE	0,07	0	0	0	0	0	0	0	0	0,07	100%	0	0	0	0
NOVE-PIANE	0,08	0	0	0	0	0	0	0	0	0,08	100%	0	0	0	0
TOTAL DOCUMENT D'URBANISME	3,37	0	0	0	0	0	0	0	0	3,37	100	0	0	0	0

La ZNIEFF de type II recouvre la totalité des secteurs urbanisés de la commune, dont 3,37 ha de la totalité de la zone constructible de la carte communale.

4.4 BILAN DE LA CONSOMMATION DES SURFACES AFFECTÉES À DES PRODUCTIONS BÉNÉFICIAIRE D'UNE AOP

TABLEAU DES CONSOMMATIONS SUR DES SURFACES AFFECTÉES À DES PRODUCTIONS BÉNÉFICIAIRE D'UNE AOP

Carte communale		AOP Viticole (IGP Méditerranée)	AUTRES AOP						
Nom du secteur examiné	Surface du secteur	Aire parcellaire délimitée	Aire géographique AOP Miel de Corse - (Mele di Corsica)	Aire géographique AOP Lonzo de Corse - (Lonzu)	Aire géographique AOP Jambon sec de Corse - (Prizuttu)	Aire géographique AOP Farine de châtaigne - (Farina castagnina Corsa)	Aire géographique AOP Coppa de Corse - (Coppa di Corsica)	Aire géographique AOP Brocciu de Corse - (Brocciu di Corsica)	Aire géographique AOP Huile d'olive de Corse (Oliu di Corsica)
		Surface impactée (en ha)	Surface impactée (en ha)	Surface impactée (en ha)	Surface impactée (en ha)	Surface impactée (en ha)	Surface impactée (en ha)	Surface impactée (en ha)	Surface impactée (en ha)
CROCICCHIA	2,49	2,49	2,49	2,49	2,49	2,49	2,49	2,49	2,49
MICORIA	0,29	0,29	0,29	0,29	0,29	0,29	0,29	0,29	0,29
SAINT-ANDRÉ	0,44	0,44	0,44	0,44	0,44	0,44	0,44	0,44	0,44
CASANILE	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07
NOVE-PIANE	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08
TOTAL DOCUMENT D'URBANISME	3,37	3,37	3,37	3,37	3,37	3,37	3,37	3,37	3,37
SURFACE TOTALE DE L'AOP SUR LA COMMUNE			0	0	0	0	0	0	0

V- éléments de conclusion

1. Contexte territorial et dynamique démographique

Située en Haute-Corse au sein de la microrégion de la Castagniccia, la commune rurale de montagne de Crocicchia (432 hectares) appartient à la Communauté de Communes Castagniccia-Casinca. L'armature urbaine s'articule autour de cinq noyaux habités : le village centre et les hameaux de Micoria, Saint-André, Casanile et Nove Piane.

La commune, qui comptait 81 habitants en 2022, connaît une amorce de renouveau démographique depuis les années 2000. Le projet de la carte communale vise à conforter cette dynamique par l'accueil de nouvelles familles.

Objectif de croissance : +19 habitants à l'horizon 2032.

Besoins en logements : Production estimée à 10 résidences principales nouvelles, couplée à la réalisation d'équipements publics communaux.

Permis de construire : 6 permis de construire à vocation d'habitat accordés sur la période 2009-2025.

2. Traduction spatiale et maîtrise du développement urbain

La délimitation des secteurs constructibles a été calibrée pour répondre aux besoins locaux tout en préservant la morphologie traditionnelle des hameaux.

Zonage projeté : 5 secteurs identifiés en zone constructible, représentant une emprise totale de 3,37 ha.

Gisement foncier : L'offre foncière mobilisable est évaluée à 0,74 ha. Elle est stratégiquement concentrée sur le village centre.

Intégration paysagère : Les emprises délimitées sont strictement proportionnées à la taille du village, garantissant la cohérence et la préservation de la silhouette villageoise.

3. Stratégie foncière et renouvellement urbain

Sélection ciblée du foncier : Le choix des secteurs rendus constructibles a été stratégiquement arrêté en raison de l'absence de division foncière (ou d'indivision) sur ces emprises, assurant ainsi leur disponibilité immédiate.

Projets concrets : Ces terrains ont été retenus car ils correspondent à de réels projets de construction d'ores et déjà recensés par la commune.

Outils d'accompagnement : En complément de cette sélection foncière opérationnelle, la commune maintient sa volonté de valoriser le parc de logements vacants et envisage l'instauration d'un Droit de Préemption Urbain (DPU) pour sécuriser ses orientations d'aménagement à plus long terme.

4. Préservation de l'activité et potentialités agricoles

La dynamique agricole locale est particulièrement vigoureuse, illustrée par une augmentation spectaculaire de la Surface Agricole Utile (SAU) de +800 % entre 2010 et 2020.

Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2023 recense 333,5 ha d'espaces agricoles déclarés. La carte communale démontre une forte sobriété foncière vis-à-vis des espaces à fort enjeu agronomique.

Impact sur les périmètres AOP/AOC : La commune est entièrement sous appellation (notamment AOP Brocciu Corse). La zone constructible n'empiète que sur 0,78 % de la surface AOP-AOC minimale;

Note : La carte communale engendre une consommation résiduelle de 1,06 ha sur des espaces de châtaigneraie et d'olivieraie (dont 0,11 ha non artificialisé).

5. Prise en compte des enjeux environnementaux et des risques

Le document d'urbanisme préserve les richesses écologiques de Crocicchia. La commune s'inscrit dans la ZNIEFF de type 2 « Châtaigneraie de la petite Castagniccia »

Les espaces urbanisés correspondant aux petits hameaux anciens maintiennent leurs fonctionnalités sans altérer ces périmètres.

Maintien strict de la trame bleue : les cours d'eau étant reconnus comme des corridors écologiques essentiels sont totalement préservés du projet de la carte communale.

Prévention des risques naturels : Les aléas (incendie de forêt, inondation par crue torrentielle, glissements de terrain) ont dicté le zonage. Aucune constructibilité n'a été retenue en fond de vallée inondable, dans les massifs boisés à aléa feu de forêt fort, ou sur les versants présentant une pente excessive.

Carte communale – Analyse foncière du projet

Surface résiduelle (forme urbaine)	Gisement extension urbaine – parcelles libres	Gisement total (ha)	Disponibilité foncière estimée	Observations
0,34 ha (6 parcelles nues intra-muros)	0,40 ha (4 parcelles – équipements publics)	0,74 ha (dont 0,74 ha de parcelles nues)	100 % (Terrains ciblés sans indivision)	L'ensemble des parcelles présente des conditions topographiques favorables à la construction. Le choix de ces terrains est directement basé sur une absence de division foncière et sur l'existence de réels projets de construction d'ores et déjà recensés sur la commune."

SYNTHÈSE EN CHIFFRES

- Surface communale : 432 ha
- Population permanente : 81 habitants en 2022 / Population 2032 : ~100 habitants (+2,2 %/an)
- Parc immobilier 2022 : 75 logements (38 RP / 28 RS / 9 LV). Taux RP : 50,7 %
- 1 exploitation agricole – SAU 2020 : 40,03 ha –
- ESA CC préservés : 4,7 ha (100 % hors ZC) – 0 ha consommé
- ERPAT : 278 ha – ERPAT préservés : 277,90 ha – 0,10 ha consommé (secteur village)
- RPG 2023 : 333,5 ha déclarés (dont 266 ha estives) – 0,47 ha consommé
- AOP et AOC : 7 AOP alimentaires + 2 IGP viticoles (aire géographique = totalité de la commune)
- Zone constructible totale : 3,37 ha (0,78 % du territoire) répartis sur 5 secteurs
- Gisement foncier : 0,74 ha (6 dents creuses 0,34 ha + extensions logements + équipements publics 0,40 ha)
- Potentiel logements : 10 logements

ANNEXE 1 : données de cadrage

Thème	Sous-thèmes	Indicateurs actuels	Indicateurs d'évolution (éléments de prospective)	Sources	Commentaires
Population	Population	• 81 hab. (2022) • Taux de variation sur la dernière décennie : +2,2 %/an (2011-2022) • Taux de variation à mi-période : +5,9 %/an (2011-2016) • Densité de population : 18,8 hab./km²	• Nb d'habitants à N+10 calculé à +2,2 %/an : ~100 habitants (2032) • Nb d'habitants à N+10 projeté par la commune : ~100 habitants (2032)	RP-INSEE	Croissance exclusivement migratoire. Solde naturel : -0,7 %/an.
Thème	Sous-thèmes	Indicateurs actuels	Indicateurs d'évolution (éléments de prospective)	Sources	Commentaires
Forme urbaine (PAU)	Village de Crocicchia	• Qualification PADDUC : Village – 1,70 ha • Densité de bâti/ha : 29 logts/ha (~50 constructions)	Densité à N+10 : maintien (densification intra-muros)	RP-INSEE Géoportail	
	Micoria (groupe d'habitations traditionnelles)	• Groupe d'habitations traditionnelles – 0,30 ha • Densité : 33 logts/ha (15 constructions)	Densité à N+10 : stable – pas d'extension	RP-INSEE Géoportail	Maintien de la forme urbaine d'origine
	Casanile (groupe d'habitations traditionnelles)	• Groupe d'habitations traditionnelles – 0,10 ha • Densité : 50 logts/ha (5 constructions)	Densité à N+10 : stable – pas d'extension	RP-INSEE Géoportail	Maintien de la forme urbaine d'origine
	Saint-André (groupe d'habitations traditionnelles)	• Groupe d'habitations traditionnelles – 0,45 ha • Densité : 20 logts/ha (9 constructions)	Densité à N+10 : stable – pas d'extension	RP-INSEE Géoportail	Maintien de la forme urbaine d'origine
	Nove Piane (groupe d'habitations traditionnelles)	• Groupe d'habitations traditionnelles – 0,08 ha • Densité : 50 logts/ha (4 constructions)	Densité à N+10 : stable – pas d'extension	RP-INSEE Géoportail	Maintien de la forme urbaine d'origine
	Foncier à densifier	• Dents creuses intra-muros (village) : 0,34 ha (6 parcelles) • Extensions périphériques équipements publics : 0,40 ha (4 parcelles) • Total village : 0,74 ha • Hameaux (S1 à S4) : 0 ha	Estimation : 4 à 6 logements (dents creuses)	RP	Extension limitée aux besoins réels et capacité d'accueil du territoire
Thème	Sous-thèmes	Indicateurs actuels	Indicateurs d'évolution (éléments de prospective)	Sources	Commentaires
Constructions et logements	Permis de construire	• 2009 : 1 PC – maison individuelle • 2015 : 2 PC – maison individuelle + garage • 2019 : 2 PC – deux maisons individuelles • 2022 : 1 PC – maison individuelle • 2024 : 1 PC – local • 2025 : 1 PC – annexe	~10 PC logements à N+10	RP-Mairie	
	Logements	• Total logements : 75 (2022) / 74 (2011) / 76 (2006) • Résidences principales (RP) : 38 (2022) / 21 (2011) / 16 (2006) • Résidences secondaires (RS) : 28 (2022) / 52 (2011) / 54 (2006) • Logements vacants (LV) : 9 (2022) / 1 (2011) / 6 (2006) • Part RP : 28,4 % (2011) → 50,7 % (2022) • Part RS : 70,3 % (2011) → 37,3 % (2022) • Part LV : 1,4 % (2011) → 12,0 % (2022)	• Besoin net estimé : 10 nouvelles RP d'ici 2032 • Taille moyenne ménage projetée : 2,0 pers./RP (2032)	RP-INSEE	Répondre aux besoins en logements et redynamiser l'attractivité pour les jeunes familles

Thème	Sous-thèmes	Indicateurs actuels	Indicateurs d'évolution (éléments de prospective)	Sources	Commentaires
Agriculture	SAU	• SAU 2000 : donnée non disponible (secret statistique RGA) • SAU 2010 : 0,05 ha (1 exploitation) • Taux de variation SAU 2010-2020 : +800 % • Surface des îlots déclarés RPG 2023 : 333,5 ha dont 266 ha d'estives	• ESA du DU (CC) : 4,7 ha (hors ZC, 100 % préservés) • ESA du PADDUC : 5 ha • Surface ESA identifiée sur le terrain (4,7 ha) < 5 ha PADDUC	RGA 2000-2010 SIGC PAC RPG	
	Zonages agricoles et sylvicoles PADDUC	• Surface agricole utilisée (SAU) : – RPG 2023 : 333,5 ha (77 % du territoire) – SAU 2020 : 40,03 ha • ESA du PADDUC : 5 ha	Zone A : la CC ne distingue pas de zone A – les espaces agricoles sont inclus dans la zone ZN (428,63 ha)	RGA 2010-2020 PADDUC Données communales	
	Exploitants	• Nb d'exploitants en 2000 : nc • Nb d'exploitants en 2010 : 1 exploitation (données masquées) • Taux de variation (1970-2010) : –90 % (de 10 à 1) • Zone A incluse en ZN (428,63 ha)	• 1 exploitation individuelle (OTE 3900 – cultures permanentes) • + 2 éleveurs de porcs (données communales)	RGA 2000-2010	
	Orientations des exploitations	• OTE 2020 : Fruits ou autres cultures permanentes (code 3900) • Activité principale : châtaigniers, oliviers • PBS 2020 : 86 585 € (+665 % vs 2010) • Travail total : 0,375 ETP		RGA 2000-2010	
	AOC et IGP	• AOP alimentaires (432 ha) : Brocciu Corse, Coppa di Corsica, Farine de châtaigne corse (Farina castagnina corsa), Huile d'olive de Corse (Oliu di Corsica), Miel de Corse (Mele di Corsica), Jambon sec de Corse (Prisuttu), Lonzo de Corse (Lonzu) • IGP viticoles (432 ha) : Île de Beauté, Méditerranée • AOP viticoles : 0 ha (pas de vignoble AOC sur la commune)		INAO	
	Équipements structurants	• Mairie, église, brasserie		RP	
Thème	Sous-thèmes	Indicateurs actuels	Indicateurs d'évolution (éléments de prospective)	Sources	Commentaires
Espaces naturels et forestiers	Espaces naturels sylvicoles et pastoraux (Zone N)	• Zone ZN (non constructible) : 428,63 ha (99,22 % du territoire) • ERPAT : 278 ha (64 % du territoire) • SODETEG : 256 ha châtaigneraie/oliveraie, 34 ha forêt, 84 ha réserve (maquis/landes), 45 ha pastoral MP, 0,4 ha pastoral FP • ZNIEFF type 2 « Châtaigneraie de la petite Castagniccia » : 432 ha (100 %) • ZNIEFF type 1 « Massif du San Petrone » : hautes pentes uniquement • Natura 2000 : aucune zone sur le territoire communal		PADDUC-RP	

Sigle	Signification
A	Zone agricole des PLU
APPB	Arrêté préfectoral de protection de biotope
ASP	Agence de Service et de Paiement
AU	Zone à urbaniser des PLU
CC	Carte Communale
DU	Document d'Urbanisme
ENS	Espaces Naturels Sensibles
ENSP	Espaces Naturels Sylvicoles et Pastoraux
ERC	Espaces Remarquables et Caractéristiques
ERPAT	Espaces Ressources pour le Pastoralisme et l'Arboriculture Traditionnelle
ESA	Espaces Stratégiques Agricoles
ESE	Espaces Stratégiques Environnementaux
IFN	Inventaire Forestier National
MAAF	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
N	Zone naturelle des PLU
PADDUC	Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse
PLU	Plan Local d'Urbanisme
RGA	Recensement Général Agricole
RNC	Réserve Naturelle de Corse
RPG	Registre Parcellaire Graphique
RP-INSEE	Recensement de la Population – Institut National de la Statistique et des Études Économiques
SAU	Surface Agricole Utile
SIG	Système d'Information Géographique
SIGC PAC	Système Intégré de Gestion et de Contrôle – Politique Agricole Commune
U	Zone urbaine des PLU
ZAP	Zone Agricole Protégée
ZC	Zone Constructible (carte communale)
ZN	Zone Naturelle (carte communale)
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique